

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Aubessagne

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992 modifiée ;

CONSIDERANT la demande de Madame Virginie DECLERCQ en date du 03 septembre 2025

CONSIDERANT les travaux de tubage de sa cheminée.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement du lundi 8 septembre 2025 17 heures au jeudi 11 septembre 2025 8 heures , dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier.

ARRETE

Article 1 : du lundi 8 septembre 2025 17 heures au jeudi 11 septembre 2025 8 heures, le stationnement des véhicules sera interdit sur les deux places devant le domicile 500, avenue Principale à Chauffayer.

Article 2 : des barrières seront installées pour signaler l'interdiction.

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

Fait à Aubessagne,
Le 03 septembre 2025

Le Maire
Richard ACHIN

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La commune d'Aubessagne
La Gendarmerie



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre - Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE

Mail : mairie@aubessagne.fr

A corriger
LDC

Sujet : Pose de barrières pour empêcher le stationnement

De : virginie declercq <dpanneordi05@gmail.com>

Date : 03/09/2025, 15:28

Pour : d'Aubessagne Mairie <mairie@aubessagne.fr>

Bonjour,

Pourriez-vous poser des barrières pour empêcher le stationnement sur deux des places devant mon domicile du 500 Avenue Principale à chauffayer, du lundi 8 septembre 17h au jeudi 11 septembre 8h pour que des ouvriers puissent intervenir sur le tubage de ma cheminée.

Merci d'avance

Virginie Declercq

Envoyé de mon iPhone

